



**FORMATION
BIOSECURITE**

ASPHALTE FORMATION – SAS - au capital de 1 500€
RD160 Sainte-Florence – 85140 ESSARTS EN BOCAGE

Numéro de déclaration d'activité sous le numéro 52850250785 auprès de la préfecture du Pays de la Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Objectifs :

- Acquérir des connaissances nécessaires à l'application des mesures de Biosécurité en élevage avicole et aux bonnes pratiques d'hygiène pour le transport en cour de ferme.
- Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire
- Comprendre les risques liés à la propagation du virus
- Être capable de comprendre et respecter un plan de Biosécurité
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Durée : 4 heures

Sanction visée : Attestation de formation

Public visé : Conductrices, conducteurs transportant des volailles vivantes ou des produits comportant des risques sanitaires (Etude de cas, exposés, démonstration pratique, simulation)

Prérequis : Aucun

Animation : Formateur·rice·s qualifiés du Groupe Mousset-JETRANSPORTE & ASPHALTE Formation

Délai d'accès : 2 mois - **Nombre de bénéficiaire :** 4 à 12

Moyen(s) pédagogique(s) :

Une salle équipée en multimédia / Tableau / Paper board / Livrets bénéficiaires / Tablettes numériques

Méthode pédagogique et technique :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Modalité de suivi :

Evaluation formative en continue avec commentaire, évaluation théorique et pratique avec une feuille de présence journalière

Programme

1/ Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire

- Contexte
- Positionnement de la filière avicole française
- Les organisations mondiales
- Les organisations nationales
- Les textes réglementaires
- Les conséquences

2/ Comprendre les risques liés à la propagation du virus

- Bases scientifiques de l'influenza aviaire
- Caractéristiques du virus
- Résistance du virus
- Les vecteurs de diffusion

Lieu : à définir

Horaires : 08:30-12:30 et 14:00-17:00

3/ Être capable de comprendre et respecter un plan de Biosécurité

- Définition
- Principe de base
- Question d'ordre général
- Le plan de biosécurité
- Planification
- Registre & communication

4/ Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

- Le transport en cour de ferme
- Biosécurité des transports
- Traçabilité
- Gestion des flux
- Hygiène du personnel
- Équipements de protection individuelle
- Nettoyage, désinfection & stockage (contenants & véhicules)



116
bénéficiaires
en 2023



95%
de
satisfaction



100%
de réussite
au test

Nous contacter

par mail : contact.asphalteformation@jettransporte.com

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référente Handicap par mail, angelique.lebreton@jettransporte.com ou par téléphone au 06 03 43 12 91 afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

